

COMPOSITION DES JURYS  
UFR DSEP  
Année universitaire 2024-2025

**Le Président de l'Université Bourgogne Europe**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;  
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury du **Master 1 Mention économie appliquée parcours économie et gouvernance des territoires** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025 – Semestre 2

**Président : Mathieu BUNEL**

**Membres :**

Oguzhan AKGUN  
Catherine BAUMONT  
Dominique BIANCO  
Mickaël CLÉVENOT  
Audrey DOUSSOT

Rachel GUILLAIN  
Ivan LEDEZMA  
Diego LEGROS  
Jimmy LOPEZ  
Katharina SCHONE

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 24/03/2025

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

